Disposer et cultiver

Deux perspectives sur la terre des agriculteurs : Djougou et Niakhar

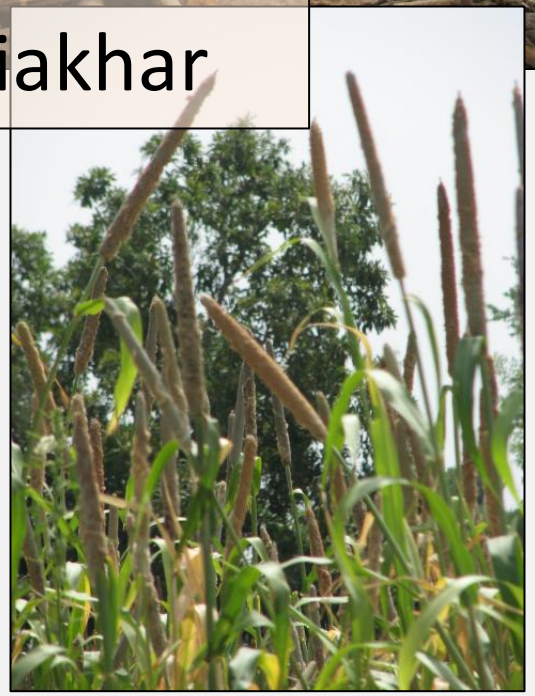

GET GÉOSCIENCES ENVIRONNEMENT TOULOUSE

Agence Nationale de la Recherche ANR

Fabrice Gangneron et Elodie Robert

Conférence ESCAPE, 29 et 30 janvier 2015

escape

Maitrise foncière et gestion de la fertilité

- Le cadre : systèmes de production familiaux agricoles et/ou pastoraux

1. La maitrise foncière renvoie au statut du sol :
   - systèmes de droits « d'administration » et d'usage
2. La fertilité : formes de gestion de son entretien
   - Par la pratique des jachères et/ou de la fumure animale

1. Maitrise foncière, points communs

- Les droits au sol sont l'expression **de rapports sociaux, plus que de rapports économiques**
  - Des lignages des rois et chefs de terre (CdT), chefs de villages, chefs de segments lignages : constituent des **Institutions => légitimités locales**
  - Territoires comme
    - lieux d'**appropriation matérielle** (marquages physiques, habitats, champs)
    - et **immatérielle** (attributs d'identité, de parenté, de filiation)
- Règles d'usage **(néo)coutumières** sont extra-légales, ne signifie pas qu'elles sont illégales mais hors du champ d'influence étatique
  - toutefois les Etats impriment de plus en plus leurs marques
- En pratique
  - **Pas de paiement** pour l'usage du sol sur ces sites
  - **Pas de vente** non plus, mais des formes de prêts qui peuvent être complexes

Maitrise foncière, Djougou

- Chefferies Yoms sur l'essentiel de la commune
- Les fonctions/statuts des rois et de chefs de terres sont confondus chez sur les territoires Yoms

- Les **CdT**, leurs lignages ont leur domaine d'administration et les terres cultivées par leurs familles

- les **autres groupes** en situation de sujétion
  - La terre clive les groupes entre « **autochtones » et « allochtones »** => différentiation des droits => **sécurité foncière** pour les premiers, relative insécurité pour les seconds
  - Mais cette sécurité croit aussi en fonction de **l'ancienneté sur le sol**

- Complexité de la **situation peule**
  - Les DjugureeBe (Peuls de Djougou), anciens sur la commune, alliés des Yoms, agroéleveurs ou devenus agriculteurs => **des droits d'usage relativement reconnus**
  - Les peuls BarguuBe et MbororooBe : pasteurs mobiles ne disposant que de **droits en creux**, groupes stigmatisés **=> aucun droit au sol reconnus**

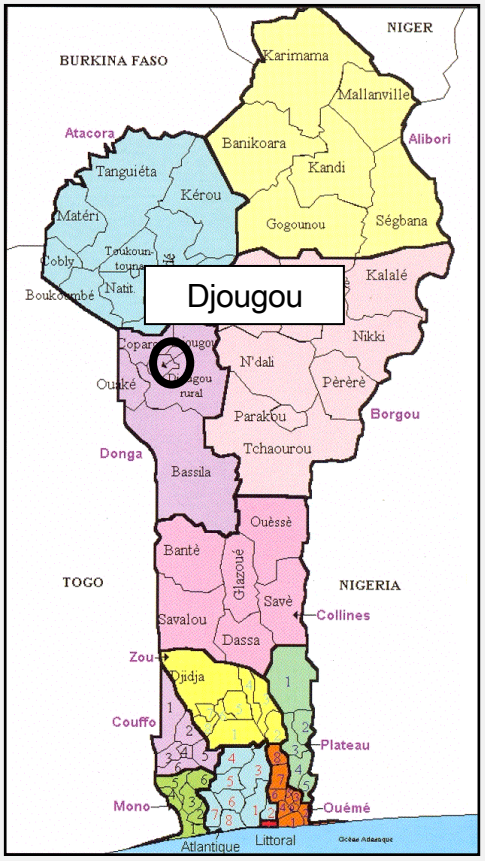

Exemple d'organisation socio-spatiale

Un « étranger » E1 souhaite s'installer. Il demande au CdT, lequel prend la décision de lui octroyer un espace ou délègue auprès d'un notable

E1 peut lui-même rétrocéder une partie lui étant attribuée à une autre personne, E1.1 qui sera « son étranger », avec accord de N1 et du CdT

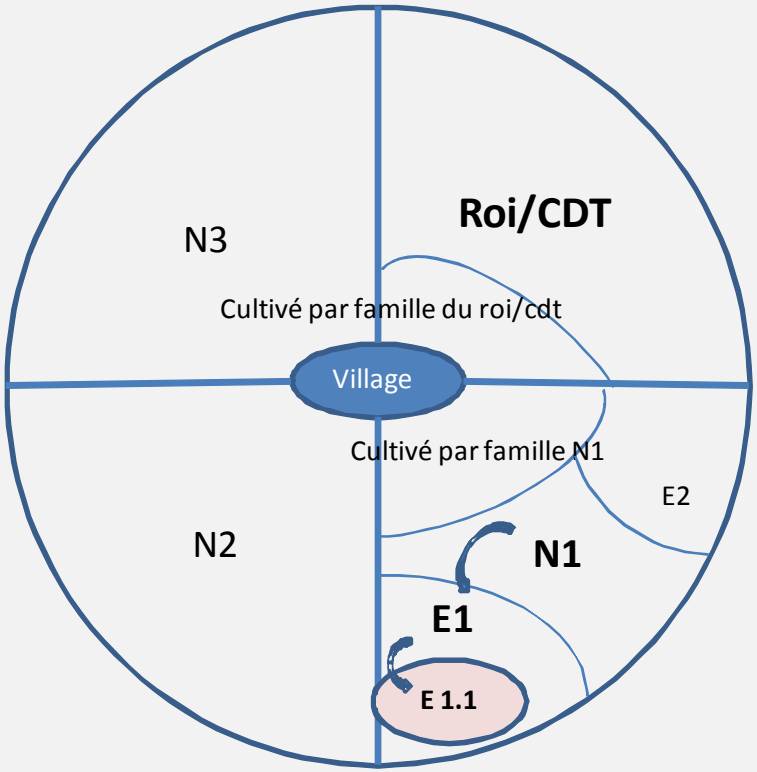

L'usage des terres par E1 n'est pas assorti d'une durée (installation), ni de paiement de type fermage ou métayage

E1 a un usage étendu de sa terre mais il reste sous l'autorité du chef de terre

Les chefferies semblent se fragiliser et/ou se transformer :

- Plus d'autorité sur les récoltes de néré (qui ne se pratiquent plus beaucoup)
- Les interdictions de planter des arbres ne sont plus toujours observées
- Des installation de familles sans recours aux institutions coutumières

L'Etat comme facteurs de dynamique

- Lois sur foncières, 2007 et 2013
- Outil : le Plan Foncier Rural (PFR)
  - Passage de l'oral à l'écrit annoncé comme moyen de **sécuriser le foncier**
  - Enquête foncière de repérage des droits
- Le PFR produit des nouveaux rapports au sol et des nouvelles catégories
  - Émergence d'une **classe de propriétaires** : CdT et autres notables : objectifs délivrances titres de propriété (usage, location, transactions)
  - Emergence d'une **classe d'exploitants « non propriétaires »**… mais dont les droits restent encore flous
  - **Les pasteurs mobiles ne sont pas reconnus**
- Sur Djougou, le PFR reste une arlésienne depuis une quinzaine d'année
  - Des « villages-pilote », mais pas de recensements des droits, pas de relevés de parcelles
- Néanmoins des ruptures sont à noter
  - Des **ventes de terres**, y compris sur de terres occupées
  - Au bénéfice des chefs de terre

Maitrise foncière, Niakhar

- Population très homogène et stable : Sereers + quelques Toucouleurs
- Organisation ancienne d'une aristocratie foncière, les lamanes (maitres de terres), « administrateurs » de **grands domaines** autour d'un noyau villageois, successions en lignages utérins
- Les segments de **lignages** se retrouvent
  - au sein des unités d'habitation (mbind) qui regroupent généralement
  - plusieurs unités de production/consommation (ngak : cuisines)

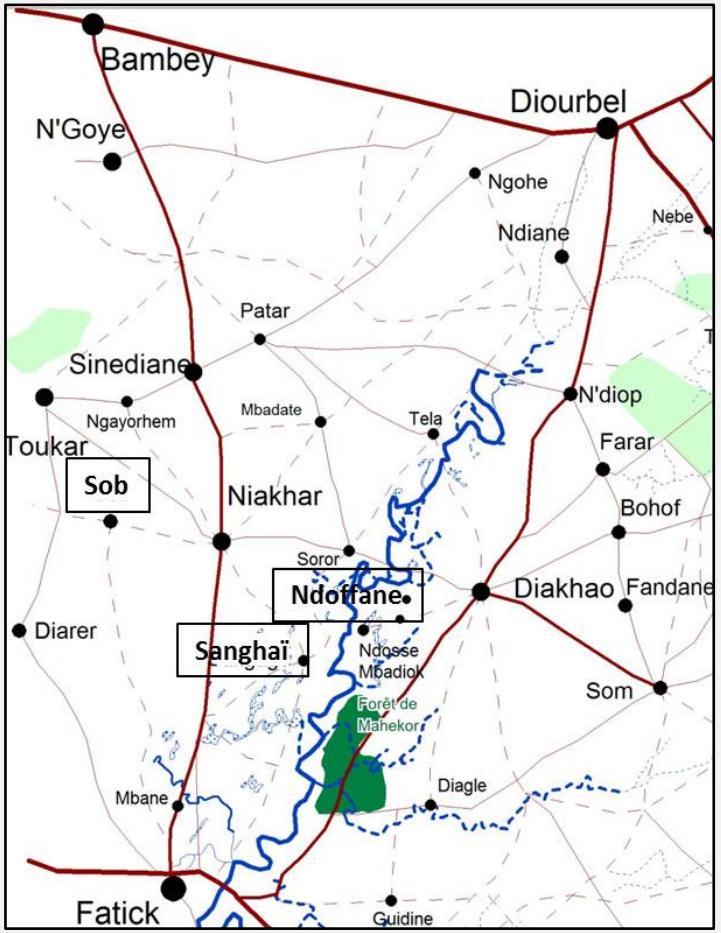

La gestion foncière :

• transmissions et

• distributions temporaires **des terres se fait au sein des mbinds** →

- Disparition des successions en lignages utérins
- Décès de Mahécor ? **Loi sur le domaine national**?

- Les successions des terres
  - Héritage au frère cadet ou au fils ainé (au sein des mbind)
  - Mais des **cas de d'attribution de terres entre fils** (au sein des ngak)
  - En autonomie foncière (sans lien hiérarchique avec l'ainé?) prend de l'essor
- Problèmes de **saturation foncière** : voir les densités de population
  - Densité déjà importante dans les années 60 (100 h/km^2), elle s'est encore accrue 140 h/km^2
  - Fragmentation des domaines aux successions : **réduction des surfaces de cultures**

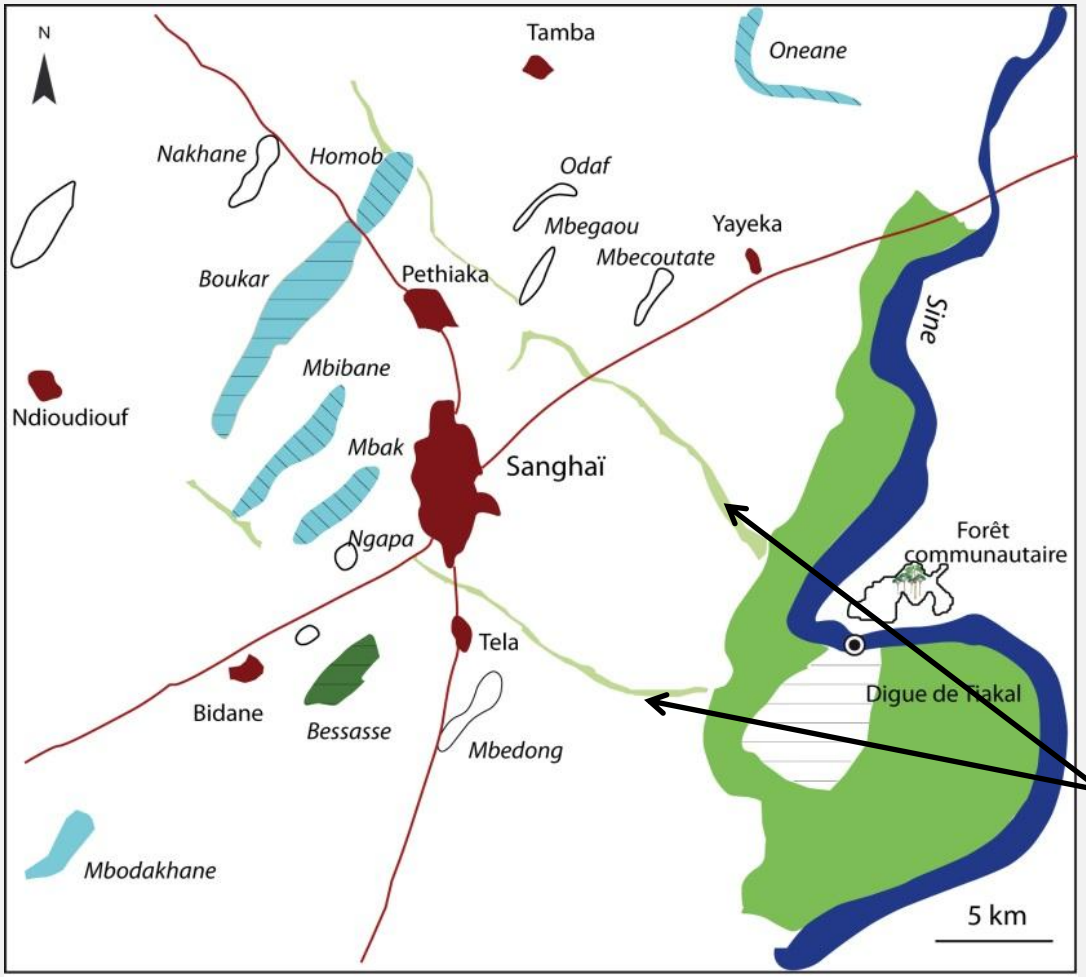

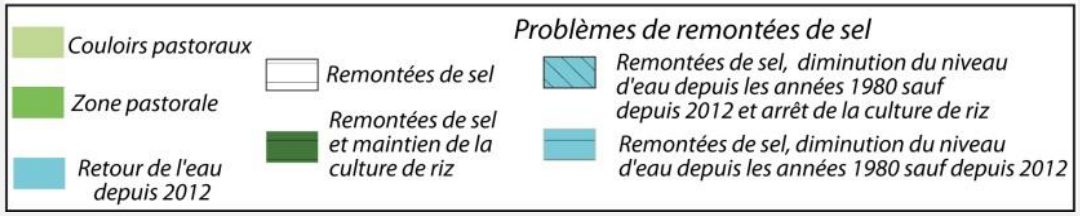

Explorer une zone avec nombreux BF afin de savoir si/comment la **pression sur les sols** et les **besoins en numéraires** avait fait émerger des enjeux dans ces lieux à fort potentiel agricoles :

- maraichage et riz

- les **vielles familles tentent de faire entendre leurs anciens droit**, mais statut reste peu fixé

- mise en cultures timides : contrariées par des remontées de sel

Maintien de petits troupeaux de bovins grâce à la présence des BF, à la proximité de la vallée

- **Organisation « collective » des circulations animales pour**
- **l'usage des « communs » de la vallée (et des BF)**

L'empreinte de l'Etat : la loi sur le domaine national de 1964

- La terre n'est pas « propriété »
- Elle ne peut pas se vendre
- L'instance de régulation des conflits fonciers est la conseil rural (émanation de la loi)

- Elle est à celui qui la cultive
  - les prêts de terres plus rares et limités à une année
- Une terre non cultivée peut être reprise

- Sa promulgation se traduit localement par des **conflits de légitimité** qui ouvrent une brèche à des changements de pratiques
  - Tendance, des fils qui contestent les anciennes règles de succession
  - Pour arriver à des successions de type **patrilinéaire égalitaire (?)** à l'échelle de l'unité de production

2. Gestion de la fertilité : assolements jachères, fertilisation organique

Jachère au Bénin

Compostage au Sénégal

Djougou

- Djougou 1250 mm/an
- Agriculture d'autoconsommation et vente

- Grande diversité de cultures pluviales
- Assolements de type : (1)igname, (2)maïs, (3)arachide/sorgho, parfois (4)manioc suivi d'une **jachère longue (10/15 ans)**, puis remise en culture après brûlis

- Extension sur des **terres neuves**

Pression agricole

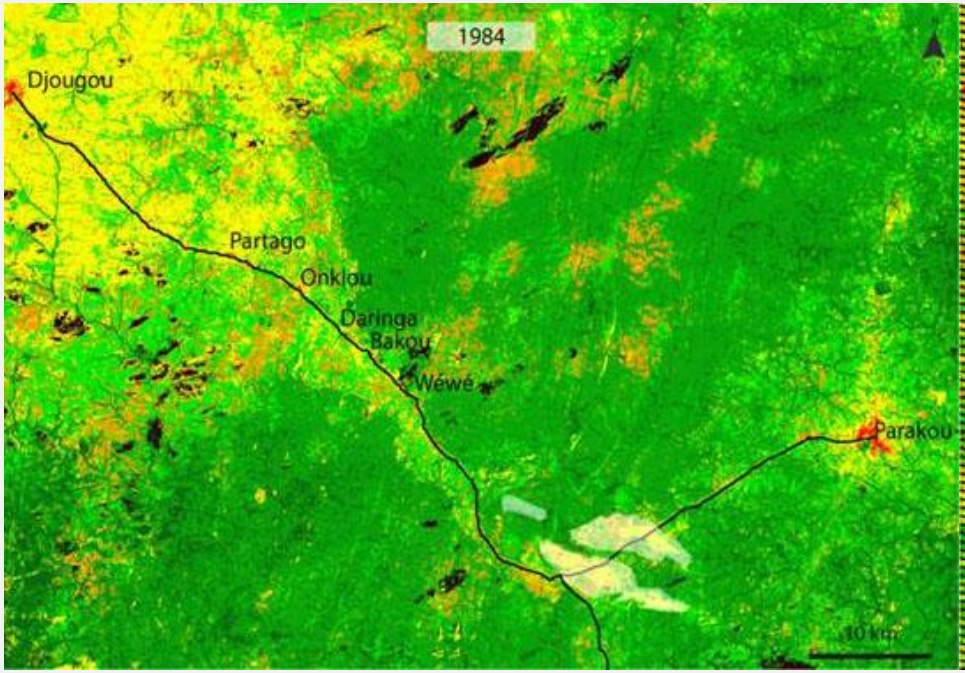

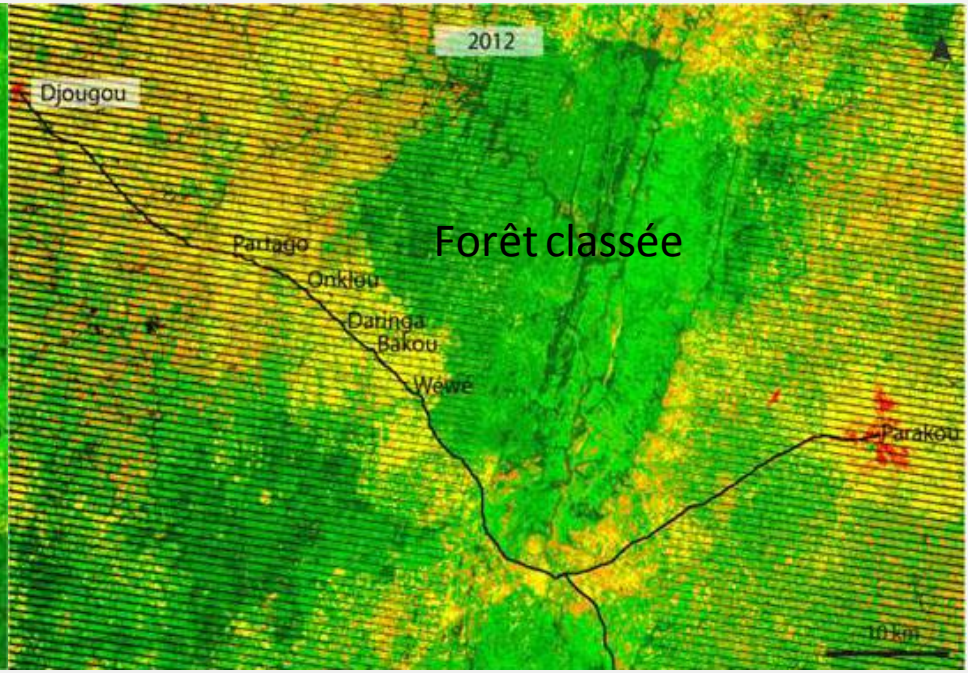

Forêt dense
Forêt claire
Savane arbustive
cultures
Terre bâtie
Terre brûlée
Nuage

- **Ce type d'agriculture avec jachères longues se pratique sous faible densité de population**, or
- Même si elle reste encore relativement modeste, croissance forte qui augmente la pression sur le sol :

- **La système à jachère persiste mais montre ses limites** :
  - Temps de jachère divisé par 3, parfois seulement 2 ou 3 ans
  - **Baisses sensibles de productivité**
  - **Développement des adventices**

- **Dans les processus de densification => transition fumure animale comme base de la fertilisation**

- L'élevage est bien présent, mais les **systèmes de cultures et systèmes pastoraux sont disjoints** :
  - D'un côté les agro-sédentaires sans (ou avec peu) animaux
  - De l'autre des éleveurs peuls sans (ou avec peu) cultures
- L'obstacle à cette transition : **relations tendues, nombreux conflits** (qui sont aussi des conflits de systèmes)
  - Difficile d'imaginer leur rapprochement

- Intégration de l'élevage dans les systèmes de cultures ?
  - Reste marginale : chez les agro-sédentaires, quelques petits ruminants, un peu d'élevage de case, quelques basses-cours…

Niakhar

- Pluviométrie de type sahélienne + baisse tendancielle, aujourd'hui de l'ordre de 500mm/an
- Base des cultures : **mil et arachide en assolement biennal**
  - Les jachères ont pratiquement disparu
- des cultures commerciales telles que les pastèques
- Agriculture d'autoconsommation et de vente
- Mécanisation charrues, semoirs, charrettes et traction animale
- **Saturation des espaces** (sauf en quelques lieux comme Sanghaï, Ndoffane)

- Entretien de la **fertilité par apport de matière organique issue de l'élevage**
  - Un peu d'élevage pastoral pratiqué par les Sereer eux-mêmes (mêmes groupes et mêmes familles pratiquant cultures et élevage)
  - Extension de l'élevage de case
  - Présence petits ruminants, asins, équins
  - **Système parfois très sophistiqué de compostage**

Mais…

- ce sont souvent de réimportations de la matière organique des champs
- De plus, les arbres champêtres, traits caractéristiques du système Sereer, source de fertilité des champs est devenu rare
  - haies/clôtures
  - arbres disséminés dans champs (sans doute dû à a mécanisation)

- Les rendements seraient passés de 700/1100kg/ha en 90 à 350/600 10 ans plus tard (Plan de Dev. communauté rurale)

Tendances et transformations, à grands traits sur les deux sites

Les deux systèmes de culture approchent de leurs limites : baisse de fertilité

Des stratégies? Oui, mais..

- **qui ne répondent pas** – au moins directement – **à ces difficultés croissantes**
- **mais aux besoins en ressources monétaires**

- Niakhar : élevage d'embouche, maraichage et pastèques pour les marchés urbains:
  - période de maraichage (et pour partie pastèques) après les récoltes de productions pluviales
    - Permet une optimisation du calendrier de mobilisation des bras

- Djougou : anacardier, riz, élevage d'embouche, coton, soja
- **Systèmes hybrides** réponse à double nécessité
  - Productions alimentaires : gestion du calendrier par le chef de famille, travail collectif
  - Productions marchandes : gestions (+) individuelles, sous condition de respect du calendrier des productions alimentaires
- Nombreuses diversifications extra-agricoles sur les deux sites (commerce, confection, transport, mécanique, menuiserie, restauration, petits emplois divers, l'IRD !!) et bien sûr, des systèmes migratoires

Merci

Hombori

- **Sahélien (inf 400mm/an) où domine l'élevage pastoral : transhumants saisonniers peuls ou tamasheqs**
- **mais moindre visibilité des activités plus modestes de cultures (4 ou 5% de l'espace de la commune) qui concernent pourtant de nombreux groupes sédentaires (songhaïs, dogons, les groupes d'ascendance servile, certains peuls)**
  - **petit cheptel : bovins mais, surtout ovins et caprins**
  - **Des champs de mil**
  - **Système finalement assez complexe puisque s'appuie sur la pluriactivité et la diversité de stratégies : (tout) petit maraichage, un système migratoire aux régularités saisonnières, un petit commerce de proximité, du travail de manœuvrage…**

- Comment décrire l’espace agropastoral des sédentaires ?
  - Noyau villageois
  - Périmètre agricole de proximité
  - Espace intermédiaire entre champs et espaces ouverts investis par les agro-éleveurs
  - Espaces ouverts

Description saisonnière des pratiques : trois temps, trois espaces

1. Hivernage (juillet-octobre)

- les animaux sont éloignés aussi loin que possible des champs et exploitent les **espaces pastoraux ouverts**
- Pas de gestion, concurrence avec les grands pasteurs transhumants : stratégies d'évitement
- Pas critique car abondance de ressources

2. Après récoltes (novembre-février)

- En début de saison sèche ils reviennent au premier cercle : sur les **champs et jachères** jusqu'à épuisement des ressources (végétation et/ou eau)
- Espaces villageois sous contrôle du chef de village qui indique la fin des récoltes et le retour des animaux
- Stratégie de proximité

3. En deuxième partie de saison sèche (février-juin)

- Une minorité des agro-sédentaires vont au sud (Séno)
- Pour les autres, exploitation des zones de **deuxième couronne**, au-delà des cultures mais proche des villages (pour limiter les déplacement)

Période critique pour les animaux : essentiellement végétation

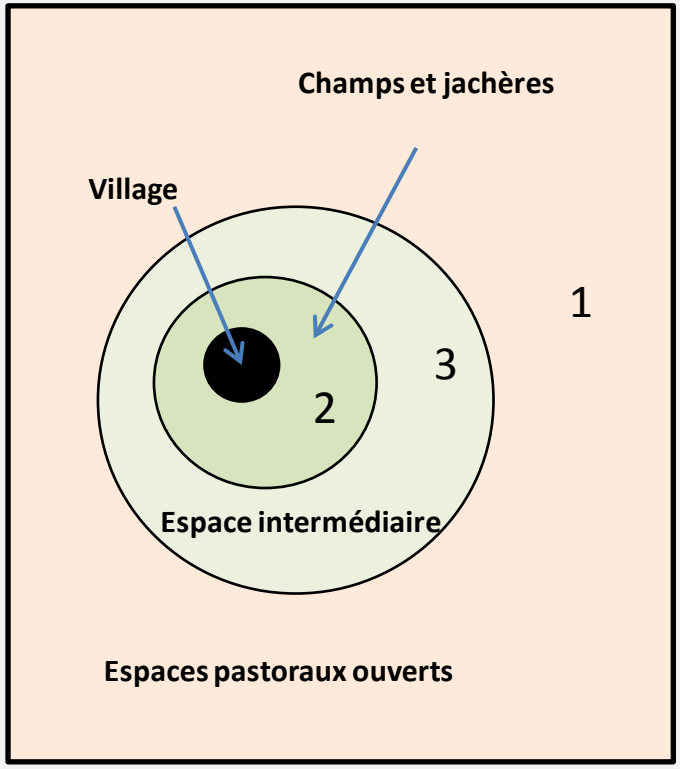

- **L’espace intermédiaire constitue un enjeu majeur pour maintenir du petit système mixte**
- Maitrise à géométrie variable
  - Rapports de force entre pasteurs transhumants et agro-sédentaires
  - Rapports de pouvoir entre populations d’ascendance servile et les autres
  - Là où la maitrise est importante lors de l’année sèche de 2008 (sèche mais pas catastrophique), peu de pertes animales
  - Ailleurs des pertes de l’ordre d’un tiers du cheptel

- **Asymétrie des légitimités** entre les pasteurs transhumants et les agro-sédentaires
  - Les pasteurs entendent faire valoir leurs droits coutumiers à pâturer dans les « espaces publics » (charte pastorale) pour eux indifférenciés, sans aspiration territoriale mais à une **maitrise fruitière**
  - et les agro-sédentaires pour qui il s’agit d’une gestion prospective des pâturages qu’ils aspirent à **maitriser foncière**
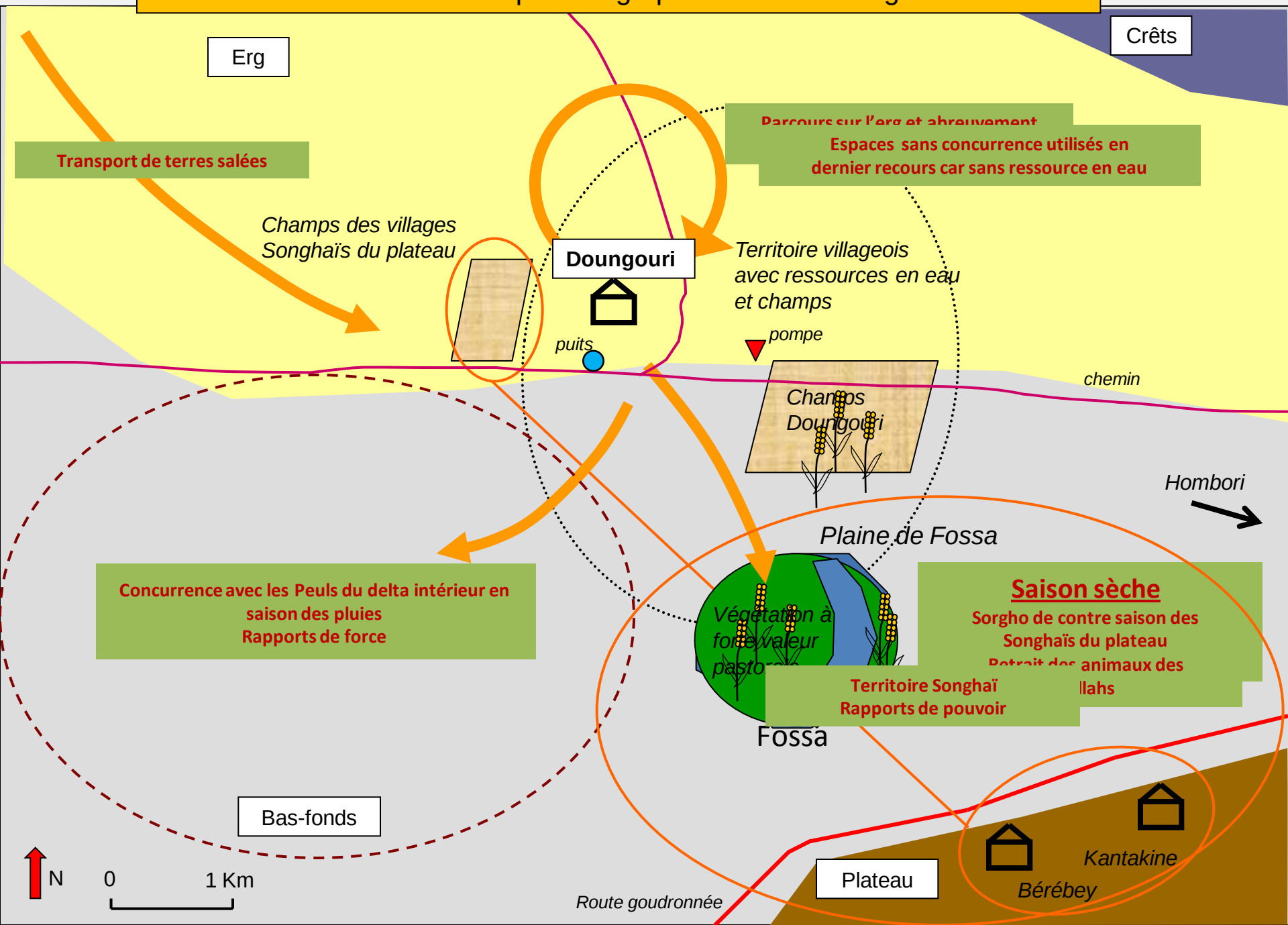
Saisonnalité et espaces agropastoraux à Doungouri